

duits canadiens occupent assez peu de place sur le marché brésilien, soit juste un peu plus de 2 p. cent par rapport aux 28, 14 et 10 p. cent des États-Unis, de l'Allemagne de l'Ouest et du Japon. Il faut toutefois noter que les ventes canadiennes à ce pays se sont accrues de plus de 600 p. cent sur une période d'à peine huit ans. Plus de 70 p. cent de nos exportations vers le Brésil sont constituées de produits agricoles et transformés. En 1976, nos principaux produits d'exportation étaient le blé (164,7 millions), le papier journal (23,9 millions), les moteurs d'avion (12 millions), la potasse (11,8 millions), l'aluminium (10,7 millions) et l'équipement électrique (10,5 millions).

Le Canada a importé pour 162,5 millions de dollars de produits brésiliens comprenant principalement des moteurs de véhicule (37,7 millions), du café (28,9 millions), du cacao et du chocolat (9,3 millions). Nos échanges avec le Brésil se sont toujours soldés par un excédent commercial. Depuis 1969, ce surplus s'établit en moyenne à 75,5 millions de dollars.

Les dernières statistiques sur nos investissements directs à l'étranger montrent que le Brésil, avec son 1,074 milliard en 1975, ne le cède qu'aux États-Unis pour ce qui est des apports nets de capitaux canadiens. Ce montant a représenté près de 90 p. cent du 1,234 milliard investi par le Canada dans l'ensemble de l'Amérique du Sud et de l'Amérique centrale, faisant de notre pays le quatrième investisseur étranger en importance au Brésil. Nos priorités sont actuellement d'investir davantage dans le secteur agricole et de réduire nos besoins en pétrole importé. Le Cerrado fournira de vastes possibilités d'investissement dans la production alimentaire. Par ailleurs Petrobras, la société pétrolière d'État, a accéléré la passation de «contrats-risques» relatifs à l'exploration avec les sociétés pétrolières étrangères.

Le Brésil présente à l'éventuel investisseur et entrepreneur canadien un marché intérieur énorme et dynamique, un accès facile aux compétences techniques et administratives, un réservoir illimité de main-d'œuvre productive et des richesses naturelles abondantes. Il n'est pas exagéré d'affirmer que l'économie brésilienne est en continuel essor, peu importe la situation économique dans le reste du monde ou le climat politique national. On peut toujours appliquer le vieux dicton brésilien selon lequel «le pays se développe la nuit, pendant que dorment les politiciens».

Autoritarisme et droits de la personne

Le miracle économique brésilien ne s'est pas accompagné d'une évolution politique de même ordre. Les dirigeants militaires qui se sont succédé depuis 1964 ont eu tendance à voir la modernisation comme un objectif purement économique, et non politique, ce qui a amené l'armée brésilienne à suspendre nombre de droits constitutionnels. Le pouvoir des syndicats a été brisé et un nombre

considérable de chefs syndicaux et autres indésirables ont été privés des droits politiques que leur aurait accordés n'importe quel régime autoritaire, totalitaire ou autre. Sans compter les nombreuses atrocités commises par le gouvernement à l'endroit des autochtones.

Aux États-Unis le gouvernement Carter a critiqué ouvertement les méthodes dictatoriales du Brésil et ses violations des droits fondamentaux de la personne. Le président Carter semble avoir fait de cette dernière question le critère déterminant retenu par son administration pour l'envoi d'aide militaire. Les États-Unis ont déjà mis fin à diverses formes d'aide militaire dont bénéficiaient certains pays latino-américains comme l'Argentine, le Chili et l'Uruguay. Fait significatif, les États-Unis ont fait connaître sans ambiguïté leur position au gouvernement brésilien malgré l'importance du volume des échanges entre les deux pays.

Le gouvernement Trudeau a été étonnamment silencieux sur cette question depuis le début, bien qu'il y ait eu des violations flagrantes des droits de la personne au Brésil. A ce jour, le Canada a eu, au sein des instances internationales, des positions différentes sur la question des droits de la personne. En décembre 1977, il prenait des sanctions économiques contre l'Afrique du Sud en raison de ses politiques d'*apartheid* après avoir contribué à convaincre les membres du Commonwealth d'expulser ce pays. Cependant le Canada n'a toujours pas réagi concrètement devant la suppression des droits de la personne au Brésil et dans d'autres pays de l'Amérique latine. Il est évidemment très difficile pour un gouvernement d'établir des lignes directrices claires quant aux États qui devraient faire l'objet de sanctions commerciales ou de pressions diplomatiques. Mais le Canada a fondé en grande partie sa réputation à l'étranger sur la reconnaissance de la nécessité de respecter les droits de la personne. Dans ce cas, le gouvernement Trudeau et le gouvernement Carter s'entendraient sur une politique des droits de la personne dans l'hémisphère occidental.

Le gouvernement canadien devrait rompre son silence et exprimer ses préoccupations aux autorités brésiliennes au nom de ceux qui ont été injustement traités par le régime militaire. En tant qu'observateur permanent auprès de l'Organisation des États américains (OEA), le Canada devrait chercher à participer aux activités de la Commission interaméricaine des droits de l'homme, qui fait enquête sur la violation de ces droits dans l'hémisphère. Le Canada pourrait ainsi intensifier les pressions internationales et servir sensiblement à justifier son importance croissante dans le système interaméricain.

Dans les années qui viennent, le Canada raffermira probablement ses liens économiques avec tous les pays d'Amérique latine. Ce fait, combiné à ce qui semble une